Augmentation de l'abondement : dernière proposition du groupe à 1800€

L'abondement de 1404 € était inchangé depuis plus de 20 ans, son augmentation fait partie des revendications portées par la CFTC depuis de nombreuses années.

La CFTC demandait un abondement de 2000 € qui permettrait de se rapprocher de la hausse des prix.

Un abondement supplémentaire de 396 € hors WESOP et fonds Schneider actionnariat.

En effet, selon la direction, la politique d'abondement sur les fonds relais WESOP et Schneider Actionnariat sont des politiques qui se décident au niveau mondial directement par le COMEX et il n'est, donc, pas possible d'augmenter l'abondement uniquement pour les salariés français.

Ce nouvel accord devrait permettre d'aller « capter » les 396€ supplémentaires sur les autres fonds.

Ce qui change :

- L'abondement sur le fonds Schneider actionnariat passe à 1400€ maximum (vs 1404€) en gardant les mêmes règles que précédemment :
 - Hors WESOP (augmentation de capital) : 100% pour les 700 premiers € et 50% pour les 1400€ suivants ;
 - Si WESOP: 85% pour les 700 premiers € et 35% pour les 2300 € suivants.
- L'Abondement sur les autres fonds passe à 1100€ au lieu de 700€ en gardant les mêmes règles que précédemment c'est-à-dire 100% pour les 1100 premiers €uros.

Pour obtenir le maximum d'abondement il faut verser au moins 400€ sur un autre fonds que le fonds Schneider actionnariat ou le fonds relais WESOP, dès le placement de l'intéressement.

Vous pouvez obtenir 1800€ d'abondement en plaçant :

- 3100€ si WESOP (1100€ hors fonds relais WESOP et 2000€ en fonds relais WESOP)
- 2500€ hors WESOP (exemple : 1100€ hors fonds Schneider actionnariat et 1400€ en fonds Schneider actionnariat)